

SCCUQ @

Janvier 2003 - numéro 20

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

25 ans

dans ce numéro

- MOT DE LA PRÉSIDENTE
- 25 ans plus tard, la question
du statut est de nouveau posée Page 1
- ÉDITORIAUX
- Vers la création d'un
nouveau statut ??? Page 3
- Le Canada et la guerre Page 3
- Négociations SCCUQ-UQAM
2002-2003 - Premier tour de piste Page 4
- Lettre ouverte Page 5
- Conseil fédéral de la FNEEQ Page 6
- Répartition du budget de solidarité
de l'année 2002 Page 7
- SOS Cargill Page 8
- 25 ans - Rappel historique Page 9
- En bref ... Page 11
- Pour nous rejoindre Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Diane Guilbault

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

Mot de la présidente

*25 ans plus tard,
la question du statut
est de nouveau posée*

Quand le Syndicat des chargées, chargés de cours de l'UQAM a été accrédité (voir l'article à la fin du présent sccuq@), il était tout à fait inusité au Québec de se constituer en organisation syndicale pour « stabiliser » une condition de précaires. La précarité n'était pas encore au menu de tous les jours et on voyait d'un très mauvais œil qu'on puisse vouloir défendre les intérêts de celles et ceux qui, selon un certain point de vue, « menaçaient » les emplois de salariées, salariés permanents.

La société québécoise n'en était qu'au début de la vague de privatisation qui suivrait, celle de la sous-traitance, des projets d'insertion en emploi de l'assurance-chômage et du bien-être social, de la venue de stagiaires et de bénévoles de toutes sortes dans des organisations qui comptaient auparavant sur des subventions récurrentes pour embaucher du personnel régulier.

Autant de maux, inhabituels dans le Québec post-État Providence, pour lesquels il n'existait pas encore de protocole clair face au « sous-prolétariat » bourgeonnant. Bref, des chargées, chargés de cours universitaires, syndiqués de surcroît, pouvaient apparaître alors comme une anomalie de système, qu'il fallait garder à l'œil et surtout combattre, de peur que le mal de la précarité syndiquée ne se répande.

Au fur et à mesure que les emplois précaires ont rejoint une portion de plus en plus large de la population, la syndicalisation a pris racine dans de nouveaux terreaux, apparentés autrefois à des sols contaminés. Le lumpenprolétariat s'organisait ! Le SCCUQ a été le premier syndicat de précaires au Québec (assertion qu'il faudra vérifier un jour de manière plus approfondie) ; il est maintenant en bonne compagnie avec ses homologues des autres universités, mais aussi du domaine des médias, de la restauration, de la santé, des services sociaux, etc.

Depuis 25 ans, le SCCUQ et ses militantes et militants ont dû tenir bon la rampe, face aux assauts répétés d'individus et de groupes qui ont prétendu vouloir régler à un moment ou l'autre le « problème des chargées, chargés de cours ». Plusieurs milliers de mots, souvent incendiaires, toujours enflammés, furent échangés : sur papier, sur les lignes de piquetage, devant des arbitres du travail, dans des lettres ouvertes aux médias, dans les instances universitaires, et plus rarement autour d'une bière.

La syndicalisation des chargées, chargés de cours universitaires et les luttes qui ont suivi ont permis de faire reculer les conditions précaires d'exercice de l'enseignement pour notre groupe de travailleuses et travailleurs, mais n'ont pas éliminé la précarité de notre statut. Nous subissons les aléas des révisions de programmes, des reconnaissances d'EQE, des offres de cours pour une session donnée (diminuant avec l'augmentation de la moyenne cible), des cours offerts à la clause réserve, etc.

Or, la conjoncture dans le monde universitaire québécois est semble-t-il en train de changer. Il y aurait pénurie de relève scientifique et de professeurs, professeurs à l'horizon. De plus, le discours social d'exclusion des chargées, chargés de cours s'essouffle et on voit poindre un nouveau discours d'inclusion et de passerelles vers de nouveaux statuts. Cela permettrait à un certain nombre de chargés de cours d'accéder à des emplois plus stables ou permanents, d'enseignement ou d'enseignement et de

recherche, avec des tâches connexes, selon l'université dont il est question. Miroir aux alouettes ? Boîte de Pandore ? Heure de vérité ? Fruit des campagnes et des luttes syndicales pour la reconnaissance ? Révolution dans le monde élitiste et fermé des universités ? Quantité de questions cruciales restent à l'évidence à débattre (voir à cet effet l'éditorial).

Pour l'instant, j'adresse en mon nom et celui de toute l'équipe syndicale, aux militantes et aux militants du SCCUQ des 25 dernières années, mes vœux pour un très, très bon anniversaire. Nous avons mérité de fêter cet accomplissement et c'est ce que nous ferons avec gaieté de cœur et fierté tout au long de l'année qui vient, y compris pendant la négociation du renouvellement de notre convention collective et après celle-ci. Cette convention, nous l'avons forgée toutes et tous ensemble, c'est notre chantier social à nous anciens, actuels et nouveaux militants du SCCUQ. Bonne santé syndicale à toutes et tous les membres !

SUZANNE WALSH
Présidente

25 ans à l'UQAM

Lors de la Fête de la rentrée 2003, le recteur Roch Denis a rendu hommage aux personnels de l'UQAM, tout particulièrement à ceux qui oeuvrent à son développement et à son rayonnement depuis 25 ans et plus.

Parmi ces bâtisseurs de l'UQAM, on dénombre 91 chargées, chargés de cours dont bon nombre participe toujours aux activités syndicales.

Vers la création d'un nouveau statut ???

La boîte à rumeur va bon train.

L'UQAM va-t-elle être dotée d'une nouvelle catégorie d'enseignantes et d'enseignants ?

Une telle idée circule actuellement dans les corridors de l'université alimentant de nombreuses discussions.

Un tel projet n'est pas nouveau. Souvenons-nous qu'en 2000, dans le cadre du renouvellement de la convention collective du SPUQ, l'Université avait proposé la formation d'une catégorie de « professeur-enseignant ». Le projet consistait, grosso modo, à proposer la création d'un corps enseignant devant dispenser de 6 à 8 cours par année aux étudiantes et étudiants du Premier cycle. Le SCCUQ avait réagi vivement à cette initiative qui aurait affecté directement le statut et les conditions de travail de l'ensemble des chargées et chargés de cours. De son côté, pour d'autres raisons, le SPUQ s'opposait à la création d'un nouveau statut.

Aujourd'hui, la situation nous apparaît différente de celle de 2000, parce que nous sommes, comme syndicat, convoqués à nous prononcer sur ce futur éventuel statut, ce qui n'était pas le cas les autres fois. Deux projets nous sont présentés simultanément. D'une part, le recteur de l'UQAM nous demande notre intérêt face à un nouveau statut de chargé d'enseignement et de recherche. D'autre part, le SPUQ, considérant que pour plusieurs chargées et chargés de cours l'horizon est bloqué, suggère la création d'un statut intermédiaire temporaire permettant le passage éventuel au statut de professeur régulier.

Il semblerait que ce ou ces projets sont dans l'air depuis la course électorale au rectorat alors que le futur recteur rappelait que pour lui c'était « moins la reconnaissance d'un statut particulier » qui l'inquiétait que les valeurs sous-jacentes. « S'agit-il, disait-il encore, de créer un statut par lequel des centaines de personnes susceptibles de disposer de qualités et de compétences pour embrasser la carrière professorale le pourront plus facilement parce qu'elles seront intégrées à une filière ouverte sur la profession ? »

Depuis beaucoup d'eau a coulé, mais l'idée n'est pas morte. Pendant que s'ouvre une fenêtre de possibilités, nous ne serons pas restés à bayer aux corneilles. Mais il n'y a pas feu en la demeure. Les projets n'en sont encore qu'à l'état de balbutiements, d'échanges plus ou moins formels, d'autant plus qu'aucun écrit ne circule, du moins à notre connaissance. Par contre, on nous pousse dans les câbles. Plusieurs intervenantes, intervenants dans ce dossier ne se gênent pas pour en parler, soit pour sonder le terrain, soit très ouvertement.

L'idée du statut de chargé d'enseignement et de recherche circule même à l'extérieur de l'UQAM. Mais ce débat nous concerne en premier lieu, parce que c'est ici à l'UQAM que les ouvertures sont faites. Pour notre part, il n'y a pas lieu de prendre panique. Comme organisation syndicale nous allons intervenir de manière à connaître les tenants et aboutissants des propositions qui pourront nous être faites tout en provoquant une réflexion chez nos membres.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Le Canada et la guerre

Depuis plusieurs jours, l'éventuelle attitude du Canada dans cette guerre annoncée contre l'Iraq fluctue, dépendamment de l'intervenant qui l'énonce. On va en guerre si le Conseil de sécurité le veut, on va en guerre à la remorque des Américains, on va en guerre si on le veut. Bref, on ne le sait pas encore.

Mais faut-il s'étonner que le ministre de la Défense, monsieur McCallum, lui, semble vouloir y aller. Il provient du milieu bancaire. Et qui aux côtés des compagnies de pétrole, du complexe militaro-industriel va le plus profiter de ce conflit ?

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

NÉGOCIATIONS SCCUQ-UQAM 2002-2003

Premier tour de piste

À la première séance, tenue le 18 octobre 2002, l'équipe syndicale a expliqué son choix d'initier le processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective avant son échéance, le 31 décembre 2002. À cette occasion, le Comité de négociation a présenté la conjoncture particulière qui prévalait à l'UQAM à la fin de 2002, et qui prévaut toujours. De plus, l'approche par processus de résolution de problèmes (PRP) a été esquissée au moyen du logiciel Powerpoint (par exemple, diagrammes de Pareto et diagramme causes-effets (Hishikawa) sur le modèle de la présentation faite à l'Assemblée générale. Le vice-président à la convention collective a fait état de la consultation lancée auprès des membres et de l'articulation des problématiques syndicales à partir de la compilation des résultats, ainsi que de la tournée des assemblées d'unités auxquelles ont participé les membres du Comité de négociation. Dans le cadre de ce premier contact, les échanges ont permis de souligner, d'un commun accord, le fait que l'approche retenue requiert une confiance mutuelle ainsi que la capacité effective d'entretenir des échanges francs et ouverts. Le mandat spécifique du Comité de négociation, visant à obtenir la libération des membres en fonction lors de la tenue d'un vote portant sur des offres finales, a été présenté à la partie patronale.

Lors de la deuxième rencontre, le vendredi 15 novembre 2002, l'UQAM a répondu positivement à la proposition syndicale visant à utiliser l'approche de négociation par résolution de problèmes. Les parties ont alors convenu que les échanges, centrés sur les problématiques respectives, prendraient la forme d'un remue-méninges (« brainstorming »). Par la suite, l'UQAM a répondu par la négative, mais de manière nuancée, à la proposition relative au mandat concernant la libération des membres pour un vote sur une entente de principe. Notre Comité de négociation a fait part de ses besoins en matière d'informations, en présentant une demande des documents qui nous permettront une meilleure préparation dans le cadre de la négociation. En lien avec l'actualité universitaire de l'automne, le dossier TELUQ est invoqué par le SCCUQ. Sur cette question, la partie patronale reconnaît en savoir bien peu sur l'état d'avancement du dossier. Le Comité de négociation s'interroge sur la mise en œuvre de l'indexation de 2 % des salaires, prévue pour le

1^{er} janvier 2003 sans aucune consultation syndicale de la part de l'Université. Quelques précisions mutuelles sont apportées quant au fonctionnement de la table, dans la perspective du processus de résolution de problèmes.

La troisième réunion, le 6 décembre 2002, permet au Comité de négociation d'apporter des précisions sur les informations requises pour soutenir l'argumentaire syndical. En réponse à nos demandes, l'UQAM estime être en mesure de fournir lesdits renseignements de façon diligente. Le SCCUQ présente alors ses problématiques, issues de la consultation de septembre-octobre 2002 et des autres instances du syndicat. Le vice-président à la convention collective fait une présentation, thème par thème, des cinq grandes catégories de problématiques. Les échanges portent ensuite sur le dossier TELUQ. Les deux parties s'entendent sur l'organisation physique des séances de négociation, les mardis après-midi ainsi que les vendredis matin, de façon à ce qu'il y ait trois séances de quatre heures aux deux semaines. Une discussion préparatoire sur la thématique des EQE est lancée de même que sur l'évaluation, afin de préparer la prochaine séance de travail.

Le vendredi 13 décembre, la quatrième rencontre a permis à l'UQAM de présenter ses propres problématiques. Ces dernières sont centrées autour des EQE, de l'évaluation, des activités d'enseignement créditées ainsi que des suivis des comités découlant de la lettre d'entente 348 (renouvellement de la convention collective SCCUQ-UQAM 2000-2001). L'UQAM remet certains documents faisant partie des informations demandées par le Comité de négociation. Les autres informations seront remises à la partie syndicale dès que disponible.

La cinquième séance de travail, qui s'est tenue le vendredi 10 janvier 2003, a porté principalement sur les problématiques reliées aux EQE. C'est dans la dynamique d'un remue-méninges, que les différents aspects inhérents aux problématiques syndicales et patronales sur les EQE ont été abordés. La prise en compte de la diversité et de la complexité des enjeux associés à la question des EQE a permis d'identifier les problèmes majeurs, notamment les modifications de cours, la reconnaissance des expériences, le biais des évaluations qui servent trop souvent à refuser la

reconnaissance ou le transfert des EQE. Cette première véritable séance de travail a permis de tester la volonté et la capacité des intervenantes, intervenants à s'engager résolument dans l'exercice de la résolution de problèmes.

Dans le cadre de la sixième séance, le mardi 14 janvier 2003, la discussion concernant les EQE de même que les transferts d'EQE s'est poursuivie. Les principaux problèmes abordés furent, entre autres, les difficultés relatives à la définition de ce qu'est un nouveau cours, une modification substantielle apportée à un cours, ainsi que les épineuses questions concernant l'évaluation et la qualité de l'enseignement. Les parties patronale et syndicale ont alors convenu que, dans un deuxième temps, ces questions seraient considérées en liens avec le système de gestion des EQE. L'Université a présenté le problème de la probation comme étant un outil conditionnel à la reconnaissance de la qualité professionnelle.

La septième rencontre de travail, tenue le 17 janvier 2003, a permis d'aborder le thème de la rémunération/revalorisation salariale. Dans le cadre des discussions qui se sont engagées, le principe de l'échelle salariale n'a pas été remis en cause par les parties, malgré certaines difficultés administratives. Après un survol visant le déblayage de la dimension de la

revalorisation salariale, une autre problématique connexe, celle des avantages sociaux, est explorée. Dans cette dynamique, l'état de notre régime de retraite est analysé. Les deux principaux types de régime, celui à prestations déterminées et celui à cotisations déterminées sont comparés. Pour conclure, les différentes mesures d'assurance (salaire, médicament) sont également considérées dans les échanges sur les avantages sociaux.

Le vendredi 24 janvier 2003, la huitième séance de travail de la table de négociation a permis d'ouvrir sur les problèmes liés aux questions concernant le lien d'emploi, l'employabilité et l'élargissement du bassin. C'est dans cette perspective que la clause réserve a été traitée, de même que le problème de la multiplication des statuts périphériques (professeur invité, « teaching assistant »). La stabilisation du lien d'emploi a servi d'axe porteur aux discussions. Cette perspective a permis d'ouvrir sur l'importance des éléments qui participent à notre problématique sur la reconnaissance institutionnelle des chargées, chargés de cours. Cette dernière sera d'ailleurs l'objet principal de la neuvième réunion de travail de table de négociation. Par la suite, au terme de ce premier tour de piste des problématiques, les questions relatives à l'exercice de la tâche et à la qualité de l'enseignement seront scrutées.

Les membres du Comité de négociation

LETTRE OUVERTE

NDLR : Plusieurs chargés de cours ont réagi au texte de Stephen Schecter publié dans *Le Devoir*. Nous reproduisons la lettre ouverte d'Ivan Constantineau qui dénonce l'image des chargées, chargés de cours véhiculée par Schecter.

.....
Monsieur Stephen Schecter
Professeur titulaire
Département de sociologie
UQAM

Monsieur,

Je viens de lire l'article intitulé « Le fascisme de gauche à l'UQAM et ailleurs » publié le samedi 25 janvier dans *Le Devoir* en page B-5. On y lit au troisième paragraphe :

« Ils - les étudiants en sociologie de l'UQAM - font également fin de l'évidence suivante : si on réduit la moyenne cible, beaucoup plus d'étudiants auront des chargés de cours comme enseignant. »

Peu me chaut que votre « évidence » soit vraie ou non. Je tiens à dénoncer le mépris sous-jacent, implicite et public qu'elle exprime à l'endroit des chargées et chargés de cours.

J'exige de vous, de manière pressante et non-équivoque, que vous vous excusiez publiquement à l'endroit des chargées et chargés de cours.

Dites-vous bien, monsieur, que je prends vos propos très au sérieux, bien que de la part d'un professeur (titulaire!) en sociologie, il ne soit pas vraiment difficile de faire mieux.

Ivan Constantineau
Chargé de cours aux Départements de Mathématiques et d'Informatique de l'UQAM

CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FNEEQ

COMPTE RENDU

Les 4, 5 et 6 décembre dernier, se tenait à Montréal le Conseil fédéral de la FNEEQ, le dernier du mandat 2000-2003.

Les questions d'action internationale ont pris une place importante à ce conseil. Une première proposition contre une éventuelle guerre en Irak, une deuxième condamnant le sort réservé aux femmes sous le régime des Talibans en Afghanistan et une dernière en solidarité avec le peuple palestinien furent l'objet d'adoption à l'unanimité par les membres du conseil.

Le projet de zone libre-échange des Amériques (ZLEA) fera l'objet d'une grande concertation. Cette Opération « consulta » qui invite les syndicats à organiser des scrutins sur les lieux de travail fut débattue et adoptée.

Les membres ont aussi été saisis de trois rapports, soit : l'intégration des TIC, la formation continue et la réforme de l'enseignement au primaire et au secondaire. Ces rapports ont été adoptés suite à des discussions fructueuses.

Un débat sur les nouvelles réalités en éducation et sur l'action syndicale ainsi qu'un rapport d'étape

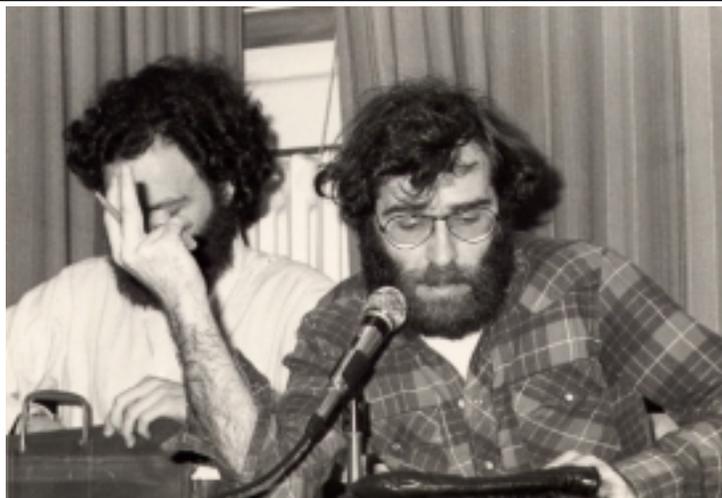
des travaux du Comité santé-sécurité sur la qualité de vie en milieu de travail, plus particulièrement sur l'épuisement professionnel, fut l'objet de présentations dynamiques. Les discussions se poursuivront au prochain congrès de notre fédération. Enfin, un Guide d'éthique en matière d'élection à la FNEEQ fut adopté. Ce qui établit des règles claires connues de toutes et de tous pour les élections qui s'y tiendront.

Il n'y a pas de conseils fédéraux sans question de privilège, lieux d'expression de notre solidarité à l'endroit de syndicats en conflit. Nous avons reçu et appuyé chaleureusement le Syndicat national des employés de Videotron (SCFP, section locale 1618) ainsi que les syndicats de Cargill (Baie-Comeau), et de Super C (Chicoutimi), tous deux affiliés à la CSN. Les délégués et délégués chargés de cours ont aussi pris part à une manifestation en appui aux revendications de nos collègues du Regroupement des Cégeps.

Prochaine instance fédérale, le congrès qui se tiendra à Rimouski les 26, 27, 28 et 29 mai 2003.

LORRAINE INTERLINO

Vice-présidente aux affaires intersyndicales



En premier plan, Carol Saucier, responsable à la mobilisation
À l'arrière plan, le premier président du SCCUQ Marc Choko.
Lors de l'Assemblée générale du 6 mars 1979

SOS CARGILL

42 travailleurs des élévateurs à grain de la multinationale Cargill sont en lock-out.

42 familles de Baie-Comeau vivent l'enfer depuis près de trois ans.

Parce que ces 42 travailleurs sont assujettis au Code canadien du travail et, contrairement au Québec, ils ne disposent d'aucune mesure antibriseurs de grève. La riche multinationale Cargill profite donc de cette faiblesse majeure pour poursuivre ses activités, utilise comme bon lui semble des briseurs de grève (scabs) et cherche à casser la résistance des travailleurs syndiqués CSN. Les

travailleurs ont déposé des plaintes auprès du Conseil canadien des relations industrielles pour mauvaise foi et de ne pas s'être conformé à l'ordonnance de juin 2000.

Cargill n'en est pas à ses premiers affrontements avec ses travailleurs. Depuis le début des négociations, la compagnie tente de réduire son personnel syndiqué. Elle recourt à la sous-traitance, à l'embauche de travailleurs temporaires et confie plus de travail aux cadres de l'entreprise. Elle propose 130 modifications à la convention collective expirée.

Qu'a besoin Cargill, cette multinationale américaine qui emploie plus de 90 000 travailleurs à

travers le monde, d'agir ainsi ? La réponse est toute simple : se débarrasser du syndicat. Elle a offert 57 000 \$ à chacun de ses travailleurs pour qu'ils prennent leur retraite. En échange, les nouveaux engagés ne seraient pas membres du syndicat. C'est à court terme la fin de l'accréditation syndicale. C'est pire qu'une clause orphelin.

Le conflit à Cargill fait dire à plusieurs syndiqués que « C'est l'avenir du mouvement syndical au Québec dont il s'agit ».

Face à ce conflit qui s'éternise, la CSN lance une campagne nationale pour supporter ces travailleurs en grève. Elle dénonce le comportement tant de la compagnie que du gouvernement canadien qui tarde à modifier le Code canadien du travail.

Le soutien financier à ces familles devient vital dans ce type de conflit. La CSN propose donc à tous les syndicats locaux qu'à partir de janvier, que ceux qui ont moins de 200 membres de voter une contribution mensuelle de 10 \$ et que ce montant soit de 20 \$ pour les syndicats de plus de 200 affiliés.

De notre côté, au SCCUQ, lors de nos instances syndicales, nous avons déjà octroyé 2 000 \$ et nous continuerons à soutenir les travailleurs de Cargill.

LORRAINE INTERLINO
Vice-présidente aux relations intersyndicales



25 ans RAPPEL HISTORIQUE

1978 - 2003 : Le SCCUQ a 25 ans.

Durant l'année qui vient, nous allons dédier un espace dans le SCCUQ@, au rappel de cet événement. Nous évoquerons quelques-uns des moments importants de notre vie syndicale. À l'aide de textes tirés de nos archives, nous serons à même de constater l'évolution de notre situation, de voir le chemin parcouru et bien sûr, de comprendre les tâches qui nous attendent.

Dans ce premier texte, nous aborderons un des documents fondateurs de notre syndicat, la décision du juge Beaudry d'octroyer notre accréditation.

Félicitations à ceux et celles qui ont décelé l'erreur parue dans le dernier SCCUQ@ qui faisait remonter la naissance officielle du syndicat à 1976 au lieu de 1978.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

Un document historique : LE JUGEMENT BEAUDRY

Après plusieurs mois de travail, de signatures de cartes, d'assemblées syndicales parfois houleuses, de contacts individuels, les chargées et chargés de cours de l'UQAM déposent une requête en accréditation. Dans un premier temps, cette reconnaissance leur est refusée par le commissaire-enquêteur Charles Devlin, le 13 juin 1977. Les chargés de cours ne croient pas la bataille terminée pour autant et décident de porter cette décision en appel.

Le 9 février 1978, le juge René Beaudry renverse la décision. Le commissaire enquêteur Devlin affirmait que nos conditions de travail étaient régies par la convention du SPUQ et qu'en ce sens, il ne serait pas opportun que les chargées et chargés de cours aient leur propre syndicat. On pouvait donc lire dans son jugement

Ainsi, le nombre de chargés de cours, la procédure et le pourcentage des charges désignés sont prévus dans des dispositions de la convention collective de travail intervenue entre le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

À ses yeux, cette situation était confirmée par le protocole d'entente qui mettait fin à la grève du SPUQ de 1971, alors que des dispositions prévoyaient le retour au travail des chargées et chargés de cours bien que l'accréditation syndicale du SPUQ stipulait explicitement l'exclusion des chargés de cours.

Le commissaire-enquêteur évoquait aussi la situation des Cégeps où les chargées, chargés de cours sont regroupés syndicalement avec les professeurs, professeurs. Enfin, il croyait mal venu de permettre la formation d'un troisième syndicat à l'Université à une époque de forte turbulence syndicale.

Le juge Beaudry, dans un jugement historique, renverse la décision de Devlin. Il motive sa position en réaffirmant que les chargées, chargés de cours ne font pas partie de l'unité d'accréditation du SPUQ et que le syndicat des professeurs ne peut négocier en leur nom. Le juge Beaudry reconnaît ainsi le caractère spécifique des chargés de cours et leur place dans l'institution.

La preuve révèle que la volonté des salariés fut exprimée majoritairement ; que le groupe est

homogène au plan des relations de travail, chacun effectuant sa prestation de travail selon son art, son métier et sa « diplomation » ; que les chargés de cours ne participent pas (sauf exception) à la gestion interne de la communauté universitaire (conseil de module, assemblée départementale, commission des études, ...) ; que les chargés de cours remplissent des charges accessoires d'enseignement, et sont disséminés dans les familles et départements, en somme, qu'ils remplissent des fonctions parallèles dans l'éducation universitaire (selon l'expression du procureur de l'intimée).

À la suite de ces considérations, le juge Beaudry nous accordait notre accréditation dans ces termes :

Dans les circonstances, il y a lieu de faire droit à l'appel et d'infirmier la décision du commissaire-enquêteur, le sous-signé ayant vérifié le caractère représentatif et constaté que les exigences du Code du travail ont été remplies par le syndicat-appelant « le ou avant le jour » du dépôt de sa requête en accréditation.

Le SCCUQ était officiellement reconnu comme représentant légal des chargées et chargés de cours de l'UQAM. C'est la raison pour laquelle nous pouvons dire que le 9 février 1978 constitue l'acte de naissance officielle du SCCUQ. Et la vie syndicale commençait sur des bases nouvelles.

Page frontispice du jugement du Juge René Beaudry, daté du 9 février 1978 →

C A N A D A

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

TRIBUNAL DU TRAVAIL

NO : 500-28-000232-777

Le 9^{ème} jour de février 1978

P R E S I D E N T :

MONSIEUR LE JUGE RENE BEAUDRY

SYNDICAT DES CHARGES DE COURS
DE L'UQAM (CCSN),

Appelant,

-c.-

L'UNIVERSITE DE QUEBEC A MONTREAL
(UQAM),

Intimée.

J U G E M E N T

Le syndicat-appelant demande que soit infirmée une décision du commissaire-enquêteur Charles DEVLIN, en date du 13 juin 1977, en vertu de laquelle ce dernier rejette une requête en accréditation déposée au bureau du commissaire-enquêteur en chef, aux fins de représenter "tous les enseignants chargés de cours, salariés au sens du Code du travail, au service de l'intimée."

En bref...

NOMINATIONS AU DERNIER CS

Le mandat de Roch Gignac comme représentant du SCCUQ au Comité du double emploi a été reconduit lors du dernier Conseil syndical. Roch Gignac va y siéger pour un mandat d'un an.



André Myre a vu, lui aussi, son mandat de représentant du SCCUQ au Comité des usagers de l'audiovisuel reconduit pour deux autres années.



Lucie Villeneuve a été nommée au Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances. Elle succède pour une année à Jean-Pierre Latour.



MURIEL BINETTE : PROTECTRICE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

Muriel Binette devient protectrice des droits des étudiantes et des étudiants, une ombudsman, quoi !

Notre ancienne présidente, Muriel Binette, qui œuvrait au Service aux collectivités vient d'accepter ce nouveau défi à l'Université de Sherbrooke. Après avoir protégé les chargées et chargés de cours, elle fera de même auprès des étudiantes et des étudiants. Même combat... que les *méchants* se le tiennent pour dit.



PRIX PERFORMANCE À JEAN-MARC THUOTTE

Nous tenons à souligner que Jean-Marc Thuotte a reçu un Prix Performance du Réseau Gestion UQAM. Ce prix, remis le 18 novembre dernier, lors d'une remise officielle au Cabaret du Casino de Montréal en présence du recteur et de plus 400 diplômés. Ce prix reconnaît la contribution de diplômés et d'enseignants, souligne leur domaine d'expertise au rayonnement de l'économie québécoise et leur engagement auprès de la communauté et des étudiants. Jean-Marc Thuotte est chargé de cours au département Stratégie des affaires depuis 1996.



SYLVIE QUÉRÉ DOIT QUITTER LA COMMISSION DES ÉTUDES

Sylvie Quéré a obtenu un poste d'agente de recherche et de planification au Bureau de l'enseignement des programmes, Sylvie Quéré doit donc quitter son poste de représentante des chargées et chargés de cours à la Commission des études. Nous la remercions donc pour sa contribution. Nous aurons à combler le poste prochainement. Avis à toutes et à tous.



TELLE MÈRE, TELLE FILLE ET VICE ET VERSA

Pour ceux et celles qui ne le sauraient pas, la distinguée fille de Marie Bouvier, chargée de cours en sciences comptables et ci-devant trésorière du SCCUQ, a réussi avec brio l'Examen final uniforme pour l'obtention du titre de comptable agréé. La fille de Marie s'est classée quatrième au Québec et onzième dans tout le Canada. Bravo à Marie et bien sûr à Geneviève Beauchemin.

Hommage à Francine Laberge

Ton départ nous attriste profondément. Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM a 25 ans cette année. Tu as fait partie de ces 25 années de luttes, de persévérance, d'entêtement et de travail acharné pour faire en sorte que nous puissions être reconnus comme enseignantes et enseignants universitaires à part entière. Tu as toujours été de ces moments-là. Nous t'avons connue comme militante courageuse se tenant debout. Nous t'avons entendue revendiquer haut et fort pour nous et pour toi.

Nous savons que le cancer t'a tuée Francine ; nous savons que le cancer est coupable mais il n'est pas le seul à se retrouver au banc des accusés. La misère, la précarité, l'indifférence, le rejet et la non-reconnaissance institutionnelle à l'égard d'une chargée de cours sont ses complices car, comme plusieurs d'entre nous, tu as fait partie de la génération des intellectuels sacrifiés par les universités québécoises. Un rêve brisé par la loi impitoyable de cette jungle, une vie inachevée peut-être à cause de cette blessure.

Tu nous manques déjà.

Adieu Francine, adieu camarade !

Tes collègues et amie-s du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQAM

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

Adresse postale : C.P. 8888 Succursale Centre-Ville, Montréal H3C 5P8

Adresse civique : 1255 rue Saint-Denis, Montréal - local A-R540

Adresse de courrier électronique : sccuq@uqam.ca

Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

Téléphone : 514-987-3495

Télécopieur : 514-987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES :

Un numéro de poste doit être précédé de 987-3000 lorsque rejoint de l'extérieur

Un numéro de boîte vocale doit être précédé de 987-3324 lorsque rejoint de l'extérieur

Comité exécutif	
Suzanne Walsh, présidence	#6644
Jocelyn Chamard, vice-présidence à la convention collective	#2794
Lorraine Interlino, vice-présidence aux relations intersyndicales	#3180
Marcel Bernier, vice-présidence aux affaires universitaires	#6741
Marie Bouvier, trésorerie	#3050
Guy Dufresne, secrétaire général	#2793
Bernard Dansereau, vice-présidence à l'information	#2793
Comité des agentes et agents de relations de travail	
Marie-Claude Audet	#2789
Gordon Lefebvre	#3536
Yvette Podkhlebnik	#4886
Comité mobilisation-intégration	
Christiane Malet	#8272
Louise Samson	#2791
Francine St-Hilaire	#5609
CPCC/Comité de négociation	
Jocelyn Chamard, vice-présidence à la convention collective	#2794
Pierre Chapleau	#6876
Guy Dufresne	#6876
Jean-François Tremblay	#6876
Secrétariat	
Monique Bouchard	#3495
Diane Guilbault	#3720

Nous faire parvenir le coupon-réponse par la poste ou par courriel à : sccuq@uqam.ca

GARDEZ LE CONTACT ! - CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Nom :

Prénom :

DÉPARTEMENT OU FACULTÉ

Adresse de courrier électronique :